

## Synthèse du bureau du Cnis du 17 mars 2022

Le bureau du Cnis s'est déroulé en présentiel à Bercy sous la présidence de Patrice Duran. Trois personnes se sont jointes en audioconférence (Bercy n'ayant pas encore équipé cette grande salle de réunion en vidéoconférence).

Patrice Duran a ouvert la séance en rappelant qu'il a déjà eu l'occasion de souligner lors de l'assemblée plénière (AP) en février l'importance d'une pratique transparente et harmonisée des appariements dans le cadre de la statistique publique, dont la rencontre du Cnis du 28 janvier s'est fait l'écho et a permis d'en débattre avec des non-statisticiens, et les suites ne se sont pas fait attendre, tant la nécessité d'organiser la concertation est impérieuse, bien au-delà d'un colloque d'experts de la donnée. Il remercie Christine Gonzalez-Demichel d'avoir accepté de venir présenter le SSM Sécurité intérieure dont elle a la charge. Il annonce que cette réunion du bureau est aussi l'occasion de revenir sur les modes de délibération de l'AP sur les avis et orientations avec des propositions de la secrétaire générale.

La **rencontre sur les appariements** a réuni en vidéoconférence 360 participants, davantage même grâce au lien sur la [vidéo en direct](#) (puis en différé) de la rencontre depuis cnis.fr. Dans le public, on dénombre une moitié de personnes en poste dans le système statistique public (SSP), un quart de chercheurs, les autres se partageant entre administrations centrales ou locales, représentant des syndicats des salariés et des fédérations professionnelles, instituts d'études, associations et quelques collègues d'autres instituts nationaux de statistique. L'enquête de satisfaction menée une semaine après l'événement révèle que le format a été apprécié et que **la mise en perspective de la diversité des pratiques d'appariement a particulièrement intéressé, de même que la présentation des outils** ou projets : « Code statistique non signifiant » (CSNS) et « Répertoires statistiques d'individus et de logements » (Résil). Les tables rondes, mettant en regard les usages et la valeur ajoutée apportée par de tels travaux d'une part et la transparence attendue par les citoyens d'autre part, ont fait émerger des interrogations auxquelles il faut répondre. **Pour organiser cette concertation**, en définir les modalités tout au long de la mise au point du projet Résil, **un groupe sera placé sous l'égide du Cnis**, composé de personnalités qualifiées aux profils très divers (juristes, sociologues, informaticiens, élus, journalistes...) et de personnalités ayant en charge la protection des données et des libertés au nom des citoyens (Ligue des droits de l'Homme, Défenseur des droits, associations...). Il se réunira dès que possible et remettra ses propositions en septembre 2022. Jean-Marie Delarue a accepté de présider ce groupe de concertation.

Après avoir salué la mémoire d'André Vanoli, grande figure de la comptabilité nationale en France et au niveau international, mais aussi secrétaire général du Cnis (ou de son prédécesseur) de 1972 à 1987, Jean-Luc Tavernier a présenté les **actualités marquantes du service statistique public** au cours des derniers mois. Il a commencé par évoquer l'actualité statistique particulièrement riche au niveau européen et international en ce semestre de présidence française de l'Union européenne (PFUE), où **l'Insee a pris la tête du groupe « Statistiques » du Conseil de l'Union européenne**. La mission principale de l'Insee est de **coordonner la négociation des règlements statistiques** menée soit au sein du Conseil de l'Union européenne, soit avec le Parlement européen (statistiques agricoles, comptabilité nationale, loi statistique européenne – règlement 223/2009 – et accès aux données privées...). En collaboration avec Eurostat, l'Insee organisera un **séminaire informel** des directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique européens à **Lyon les 7 et 8 avril 2022 pour synthétiser les réflexions en vue de la révision du règlement (CE) n°223/2009**. Parmi les autres sujets européens, le règlement-cadre Esop (European Statistics On Population) et la révision des nomenclatures d'activités et de produits qui se poursuivra en 2022.

Au chapitre du suivi des missions d'inspection passées, le directeur général a évoqué le renforcement du SSM Défense, le projet visant au rattrapage du retard de publication des statistiques médicales de

causes de décès (Drees/CépiDc), le dispositif d'analyse de la conjoncture, ainsi que le lancement d'une nouvelle réflexion sur la prise en compte des « ménages non ordinaires » dans les statistiques de l'Insee. Plusieurs mouvements sont signalés à la tête des SSM au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Défense, Fonction publique, Immigration.

Après une année blanche en 2021 du fait de la pandémie, le recensement a eu lieu comme prévu en ce début d'année, avec le recensement des habitations mobiles et des sans-abri dans les communes de plus de 10 000 habitants, coordonné avec les *Nuits de la solidarité* dans une vingtaine de villes. Le taux de réponse par internet (63 %) s'est accru de 10 points par rapport à 2020. Parmi les nouveautés dans le SSP, Jean-Luc Tavernier a notamment cité le Lancement par la Depp d'un panel d'élèves débutant en petite section de maternelle, InserJeunes dans le supérieur (Sies/Dares), l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (SSM-SI), la reprise de la statistique pénitentiaire (SSM Justice), l'enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures (SSM Agriculture), l'enquête de comparaison spatiale des prix, étendue aux COM volontaires, etc. Le nouveau service du Code statistique non signifiant (CSNS) pour les appartements sécurisés a été utilisé par deux SSM dès son ouverture à l'été 2021 et déjà quatre SSM envisagent d'y recourir en 2022. Enfin, la 14<sup>e</sup> édition des Journées de méthodologie statistique de l'Insee aura lieu à Paris du 29 au 31 mars 2022.

Le **SSMSI, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure**, a ensuite été présenté par sa cheffe de service, Christine Gonzalez-Demichel. De création récente (2014), rattaché à la direction générale de la police nationale et à la celle de la gendarmerie nationale, il assure la centralisation, le contrôle, le traitement et la diffusion des données relatives à la criminalité et à la délinquance enregistrées par la police et la gendarmerie. **Son périmètre évolue en 2021, il reprend les missions statistiques de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales** et il contribue désormais à l'étude des évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, des faits constatés par les décisions de justice, de l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que de la récidive (en lien avec le SSM Justice lorsque nécessaire). Il constitue l'autorité nationale pour la production des statistiques européennes dans les domaines de la sécurité intérieure. Il mobilise des données administratives issues de l'activité des services (police, gendarmerie, préfetures) et des données d'enquêtes de victimation (*Cadre de vie et sécurité*, et désormais *Vécu et ressenti en matière de sécurité*).

Françoise Maurel est ensuite revenue sur le débat qui a eu lieu en assemblée plénière pour faire des **propositions de mode de fonctionnement et clarifier la manière de délibérer sur les orientations et les avis des commissions**. Partant du constat que les avis des commissions thématiques font l'objet d'un débat nourri en séance et que les présidents de commissions sont des experts de haut niveau, l'avis fait sens et il est légitime. Le bureau de fin d'année organise, en présence des présidents de commissions, les échanges sur les travaux des commissions et sur les orientations/avis généraux, en préalable à l'AP. Après le bureau, les projets d'orientations et les avis de commissions seront envoyés aux membres du Conseil pour propositions d'amendement aux orientations. Les demandes d'amendements parvenues jusqu'à 2 ou 3 jours avant l'AP seront envoyées aux membres du Conseil en amont de la réunion. Les orientations feront l'objet d'un débat suivi d'un vote, orientation par orientation, puis d'un vote pour adoption globale. Les avis des commissions feront l'objet d'un vote, commission par commission, sans débat. Il sera toujours possible d'annexer des observations écrites de membres du Conseil au compte rendu de l'AP. Enfin, comme évoqué dans le décret d'organisation du Cnis, « *Tout membre du Conseil national de l'information statistique peut soumettre au bureau une question entrant dans le cadre des attributions de ce dernier* » et le SG Cnis réceptionnera les demandes au fil de l'eau pour les orienter vers l'instance appropriée (commission, SSP, bureau, moyen terme...).

Ces propositions recueillent l'approbation du bureau, la question de la durée de l'AP étant posée pour permettre à la fois d'avoir des présentations d'intérêt et le temps de débat sur les orientations.

Au titre des **actualités du Cnis**, François Guillaumat-Tailliet a fait un point d'avancement des groupes de travail (Utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture, mesure des discriminations), indiqué que les inscriptions allaient ouvrir pour le colloque du 18 mai sur les panels et cohortes en présentiel à Bercy, et que la préparation d'un séminaire sur l'économie verte allait entrer dans une phase plus active après les réflexions en AP. Enfin, plusieurs producteurs de statistiques publiques ont déjà ou sont en passe de transmettre au Cnis leurs opérations nouvelles dans le cadre de la démarche de l'Autorité de la statistique publique.